

**CONSEIL DE L'ED 354  
MARDI 26 MAI 2020  
(VISIOCONFÉRENCE)**

Présent.e.s à distance pendant la première et la deuxième parties du Conseil : Catherine Para, Anne Page, Jade Nguyen, Jean-Michel Durafour, Frédéric Pouillaude, Dante Barrientos-Tecun, Sylvie Requemora, Christine Esclapez, Florence Bancaud, Catherine Mazauric, Marie-Odile Hédon (première partie seulement), Jean Arnaud, Pascal Gandoulphe, Emilie Boyer, Laura Bordes, Mathilde Mougin, Sandra Escobar, Sophie Vallas

Invité.e.s permanents : Lila Neutre et Jean-Paul Fourmentraux (deuxième partie seulement)

Excusée : Natacha Mauric, Perle Abbrugiati

Présent.e.s à distance pour la deuxième partie du Conseil : Claudio Milanese, Alexis Nuselovici, Jean Viviès

**Approbation du relevé de conclusions du conseil du 20/04/2020.**

A l'unanimité

**Première partie : PRIX DE THÈSE AMU**

**En l'absence de certains titulaires (qui ont encadré des candidat.e.s), représenté.e.s par leur suppléant.e.**

Neuf candidatures ont été reçues par l'ED 354 pour le prix de thèse ; l'ED ne peut faire remonter qu'un nombre de dossiers équivalent à 10% des thèses soutenues dans l'année 2019, soit 2 ou 3 (23 thèses soutenues en 2019).

Les expertises ont été faites par des membres du Conseil de l'ED d'une unité de recherche autre que celle du.de la doctorant.e candidat.e.

La qualité des dossiers reçus est vraiment remarquable, et les discussions ont été denses. A l'issue d'1h45 de débat, les membres du conseil ont voté à distance à bulletins secrets : les trois premiers dossiers qui seront envoyés à la Commission Recherche seront ceux de :

1. Armelle GIRINON (CAER)
2. Emilie MITRAN (LERMA)
3. Marie URBAN (LESA)

**INFORMATIONS**

—Émilie Mitran, représentant.e doctorant.e à l'ED 354, a soutenu sa thèse en 2019 et ne peut donc plus être membre du Conseil ; elle sera remplacée par sa suppléante, Sandra Escobar-Herrera (LESA). La RI de l'ED ne prévoit pas d'élections au cours du mandat pour remplacer les doctorant.e.s devenu.e.s docteur.e.s, mais il faudra reposer cette question car d'autres départs auront lieu dans l'année. L'ED remercie très vivement Émilie, qui a été une représentante très présente et efficace, et accueille chaleureusement Sandra.

Une réunion du conseil du Collège Doctoral s'est tenue le 11 mai :

—**Validation du classement des candidatures à un contrat doctoral Handicap par la CR**

Les deux contrats demandés par l'ED 354 devraient donc désormais être validés par le Ministère (réponse en juillet) puisqu'ils étaient classés parmi les 4 premiers dossiers ; 2 autres contrats seront peut-être financés, en sus des 4 premiers

—**Contrats doctoraux inter-ED :**

Quelques dossiers déposés (dont 1 par l'ED 354 associée à l'ED 355) : date limite le 29 mai.

Date auditions : lundi 15 à 9h et mardi 16 à 9h, en visioconférence.

#### —Soutenances dématérialisées :

Une nouvelle note de cadrage (jointe à la convocation) modifiée a été mise au point afin de préciser la durée des mesures prises, conformément au texte de l'arrêté du 21 avril : la dématérialisation **complète** des soutenances est autorisée jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020 seulement.

Pour les soutenances se déroulant en juin/juillet : privilégier autant que possible le semi-présentiel en ne rassemblant que le.la candidat.e, le.la directeur.trice et un membre local, par exemple, le reste du jury participant à distance. Sinon, il faudra appliquer cette procédure dématérialisée (la Scolarité aidera de directeur.trice.s).

#### —Enquêtes IP sur le devenir des docteur.e.s :

Rappel : les docteur.e.s sont sollicité.e.s pour répondre à une enquête 6 mois, 3 ans et 5 ans après l'année d'obtention de leur doctorat (enquêtes SIREDO). Le taux de réponse est bon cette année, meilleur que l'an passé.

Il nous faudra analyser les données ED 354 : que peut-on en tirer ? Comment pourrions-nous, au sein de l'ED, améliorer certains points ? Pourrions-nous agir sur le devenir de nos docteurs et si oui, comment ? Lors d'un prochain conseil, nous regarderons le résultat de ces enquêtes, mais il faudra sans doute penser à organiser une enquête au sein de l'ED, plus ciblée, pointue et utile que celles que fait AMU.

#### —Harmonisation de la présentation matérielle de la thèse

Les nouvelles normes décidées par AMU et validées en Collège doctoral sont désormais sur le site. Le bloc « docteur » comporte désormais 3 nouveaux onglets plus clairs :

Rédiger et présenter sa thèse

Composer son jury

Déposer sa demande de soutenance

Déposer sa thèse

Il faut bien avertir les doctorant.e.s de l'obligation de suivre ces nouvelles règles, tant au sein de l'ED qu'au sein des UR : la couverture de la thèse doit être jointe à la demande de soutenance pour que la validation puisse se faire.

#### —Dématérialisation de démarches sur ADUM :

a) Processus en cours pour la **soutenance dématérialisée**.

Une phase de test est lancée pour que le système soit opérationnel au 01/01/2021, au mieux. Pour l'automne, donc, on reste sur la procédure habituelle, en lien avec la Scolarité.

#### b) Inscriptions et réinscriptions dématérialisées

Les gestionnaires des ED ont été consultées par la responsable de cette dématérialisation et échangent constamment pour améliorer le système. Lors de la prochaine réunion du Collège, les documents finalisés pour la partie inscription pédagogique seront étudiés. L'objectif est de pouvoir utiliser le système dès la rentrée prochaine, ce qui veut dire que les EC doivent ouvrir leur compte ADUM et remplir leur fiche. Plusieurs messages ont été envoyés, mais les UR peuvent sans doute avec bénéfice relayer l'information.

Catherine Para enverra bientôt un message aux directeur.trice.s d'UR sur ADUM : chacun.e peut voir plusieurs listes des EC appartenant à leur UR, et ces listes ne sont pas en lien direct avec la base de données gérée par l'ED sur ADUM : elles doivent donc être mises à jour par chaque directeur.trice.

Question des codirecteur.trice.s de thèse dans la nouvelle procédure : d'un point de vue administratif, le.la codirecteur.trice n'est pas tenu.e de signer les demandes d'inscription ou réinscription : seul.e.s les directeur.trice.s comptent pour l'encadrement de la thèse car ce

sont eux.elles qui en ont la responsabilité. Les codirecteur.trice.s ne sont donc pas prévu.e.s dans le circuit de signatures.

La Scolarité aura la main sur ADUM et recevra les dossiers une fois signés par le.la doctorant.e, le.la directeur.trice de thèse, le.la directeur.trice d'UR et la directrice de l'ED.

#### —Réunion DRI sur les cotutelles :

La nouvelle organisation des RI montre une vraie volonté d'une mise à plat du service des cotutelles, et de travail en lien avec les ED. Le Collège doctoral travaille avec la DRI sur la procédure afin de l'alléger : porte d'entrée de toute demande, l'ED sera l'instance qui validera le volet scientifique et collaboratif d'une demande de cotutelle ; puis la DRI prendra en charge la partie administrative des négociations avec le partenaire étranger.

On saura d'ici la rentrée si la validation des cotutelles peut se faire devant le Collège et non plus devant la CR (souhait du VP CR).

#### —Formations pendant le COVID :

Les formations transversales organisées par le Collège ont été annulées, mais un certain nombre de formations ont été proposées en distanciel, et un nombre de doctorant.e.s non négligeable les a suivies.

#### —Bilan de Caroline STRUB sur les formations « éthique » et « intégrité » en distanciel :

Ces formations sont obligatoires pour tout doctorant.e inscrit.e depuis 2017.e, et plusieurs sessions sont organisées chaque année, présentées aux doctorant.e.s par des messages spécifiques.

Or, une récente enquête a montré des taux de suivi plutôt faibles, alors même que la validation de ces 2 formations est obligatoire pour que la soutenance soit accordée.

L'ED a envoyé des messages aux doctorant.e.s concerné.e.s, mais il faudrait que les EC encadrant.e.s suivent ce point.

## POINTS DE L'ODJ

### 1. IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES DOCTORANT.E.S

#### —Les reports de soutenance de 1 à 3 mois :

Il est envisagé de donner la possibilité de décaler les soutenances initialement prévues avant décembre, et d'empiéter ainsi sur janvier/février et peut-être mars, sans réinscription. La question est à l'étude au niveau d'AMU. Il a été demandé aux ED de recenser les doctorant.e.s qui auraient besoin de ce report pour des raisons directement liées à la crise sanitaire (raisons dûment expliquées), et nous avons donc écrit aux EC : 6, peut-être 7 thèses seraient concernées.

#### —Prolongation des contrats doctoraux :

Des déclarations ont été faites par le Ministère dans les médias, mais il n'y a pas eu d'informations précises sur la procédure, les conditions, les moyens. Un projet de loi est en cours : il y aura un financement (mais sans que l'on sache d'où il viendra) pour prolonger les CD, certainement pour ceux en dernière année de thèse, mais peut-être pas pour les autres. Tous les organismes payeurs (le Région, les ENS...) devront se prononcer et établir leurs propres principes.

Les ED ont sondé les titulaires de contrats doctoraux pour connaître l'impact de la crise, le retard estimé et leurs besoins en termes de prolongation éventuelle. Sur les 20 CD que l'ED

354 compte depuis la rentrée 2017, 8 dossiers sont remontés : 3 émanant de doctorants en fin de D3, 2 D2 et 3 D1.

*NB : à la suite du conseil, l'ED a écrit directement aux doctorant.e.s qui n'avaient pas répondu : il s'est avéré que leur directeur.trice ne les avaient pas contacté.e.s, et ils.elles ont pu faire remonter leur dossier depuis.*

Nous allons transmettre ces demandes au Collège doctoral : qui, ensuite, les examinera ? Comment se feront les choix, et à quel niveau ?

Une lettre rédigée par des doctorant.e.s, notamment des élu.e.s dans les conseils d'ED, a été rédigée et va être envoyée au Président Berton : les doctorant.e.s y dressent la liste des conséquences de la crise sanitaire sur l'avancée de leurs travaux, et demandent à AMU de s'engager sur un prolongement systématique de chaque CD de 6 mois, avec 6 mois de plus dans certains cas (impact lourd, titulaires de concours), ainsi qu'une exonération des frais d'inscription de tous les doctorants à la rentrée prochaine. Leur proposition est d'utiliser les fonds des ED et UR qui n'ont pas été dépensés en raison des annulations. Enfin, après avoir souligné l'impact de la situation également sur les post-doctorant.e.s qui devraient également faire l'objet de mesures, ils expriment leur anxiété dans cette période d'attente générée par les déclarations ministérielles, et demandent à être « contactés directement » par le Président afin d'être sûrs qu'ils aient bien toutes les informations.

L'ED fait part de son étonnement sur le fait de ne pas avoir été jamais contactée, ce qu'elle trouve regrettable, d'autant plus que la lettre semble suggérer que les ED ne diffusent pas correctement les informations aux doctorant.e.s, d'où la nécessité d'établir une liaison directe avec le Président. L'ED 354 tient à affirmer que toutes les informations dont elle dispose sont diffusées, aux EC comme aux doctorant.e.s : nous sommes actuellement dans une période d'attente, et le Collège nous a demandé de faire deux enquêtes (sur les besoins de prolongation des CD et sur le report des soutenances de thèses prévues), qui ont été faites.

Les représentant.e.s des doctorant.e.s précisent que cette action, déclenchée dans l'urgence par des doctorant.e.s d'autres ED, était prévue en complément de l'action des ED, et que ces dernières seront associées. Une discussion s'engage au sein du Conseil.

## **2. CONTRATS DOCTORAUX ED 354 2020**

—Le « contrat président », cette année, devait faire l'objet d'une réflexion de la part d'Éric Berton pour le configurer peut-être différemment. La crise sanitaire n'ayant pas permis la rencontre entre le Président et les ED, il a été décidé cette année que chaque ED disposerait d'un Contrat doctoral supplémentaire à attribuer en même temps que son contingent, et que les quelques contrats restants seraient utilisés dans le cadre du financement de la prolongation des CD. L'ED 354 devra donc attribuer 4 contrats cette année.

—La réunion : il est difficile de savoir où on en sera le 8 juillet, mais il semble difficile de tableur sur une réunion en présentiel puisque toute réunion de plus de 10 personnes est impossible actuellement. Devrait-on néanmoins essayer de réserver une salle afin qu'une partie du Conseil puisse s'y rassembler, dans le respect des normes de sécurité, et ne laisser qu'une autre partie en distanciel ? Le travail de l'ED est, en effet, rendu très complexe à distance, notamment pour toute la partie organisation et secrétariat : la directrice aimerait travailler avec l'assistante à ses côtés, notamment pour organiser les votes à distance. Un débat s'engage : une salle sera réservée au moins pour la direction de l'ED, dans laquelle se rendront des EC et/ou doctorant.e.s qui le souhaiteraient. Tou.te.s les candidat.e.s seront entendu.e.s par visio afin de limiter tout facteur d'inégalité.

## **3. COMITÉS DE SUIVI INDIVIDUEL (CSI)**

—Des messages et documents ont été envoyés hier aux doctorant.e.s et binômes d'expert.e.s.  
—les documents sont clairs, notamment sur la nature des CSI : il faut bien rappeler, dans les UR, aux EC de suivre les principes des textes officiels.

#### **4. RENTRÉE 2020 ET FORMATIONS À VENIR**

—l'incertitudes sur la rentrée 2020, sur la possibilité de revenir sur le site, d'organiser des formations pour les doctorant.e.s demeure. Point à développer dans le prochain conseil.